



PROCES-VERBAL

Commission Régionale des Arbitres de la L.C.F.

Réunion du : 13 février 2025 à 18h30 au siège de la L.C.F. (Furiani)

Présidence : Jean-Marie CAZALI

Présents : Cédric PELE (Représentant CD), Gilbert ROUDERGUES, Henri ROCHET, Valentin GIORGETTI, Florian DELLA TOMASINA

En visioconférence : Mathieu DELALOY (Alternant dédié à l'arbitrage) , Anthony SCHINTU

Excusés : Yannick BOUTRY (Vice-Président)

PV N°3 Saison 2024/2025

1 – Ouverture de la séance

Le Président Jean-Marie CAZALI ouvre la séance.

M. Florian DELLA TOMASINA est désigné secrétaire de séance.

Le CRA accueille M. SCHINTU Anthony, nouveau membre.

M. RESUA Richard assiste à la séance.

2– Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CRA le PV n2 de la réunion du 12.09.2024 à 16h00. Aucune remarque n'étant formulée, la CRA adopte le PV n°2.

3– Informations diverses

La CRA, suite au mail d'Alain SARS, désigne Valentin GIORGETTI pour participer au séminaire annuel de l'IEFF qui se déroulera à DIJON le 1er et 2 avril 2025.

4 – Point sur les effectifs

La CRA procède à une revue de ses effectifs avec notamment l'arrivée de nouveaux arbitres ayant obtenu leur FIA.

5 – Frais Coupe de France

Les arbitres assistants ayant officié lors du 7^{ème} Tour de la CDF sur le continent ont fait part à la CRA d'écarts dans leur remboursement de frais. La CRA réunit les éléments pour transmission à la Direction de l'Arbitrage pour régularisation.

6 – Règlement des arbitres lors des championnats régionaux

Suite à plusieurs retards conséquents dans le règlement des frais d'arbitrage, la CRA tient à rappeler la procédure en vigueur à ce sujet.

Conformément aux règlements en place, le règlement des frais d'arbitrage doit impérativement être effectué le jour du match.

En cas exceptionnel d'absence de moyen de règlement, celui-ci devra être effectué au plus tard dans les 72 heures après la rencontre.

La CRA rappelle également que suite à la discussion s'étant en tenue en début de saison en présence des présidents des clubs de R1-R2, les paiements par virement sont autorisés mais soumis à l'acceptation de l'arbitre.

7 – Questions diverses

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20H00.

Le Président : Jean-Marie CAZALI

Le Secrétaire de séance : Florian DELLA TOMASINA